

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Général
Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2013

2013 V. 6 G Vœu relatif à la création d'une structure de santé en exercice regroupé sur la ZAC Clichy-Batignolles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que l'accès aux soins de premier recours est une des composantes majeures du droit à la santé ;

Considérant que, bien que la santé publique relève pour l'essentiel de la compétence de l'Etat, la collectivité parisienne veille à mener une politique d'accès aux soins primaires pour tous dans la capitale ;

Considérant les problèmes importants que connaît l'offre de soins à Paris : une relative désorganisation de la médecine de ville, l'inégale répartition territoriale de l'offre de soins, les déséquilibres entre la médecine générale et la médecine spécialisée à Paris, la forte part d'exercice particulier, la fréquence et l'importance des dépassements d'honoraires ;

Considérant que la densité médicale parisienne pour les médecins généralistes est inférieure à la moyenne nationale dans certains territoires du nord de Paris ;

Considérant que cette difficulté d'accès aux soins primaires se traduit par un recours de plus en plus fréquent aux urgences hospitalières et parfois même par un renoncement aux soins ;

Considérant les orientations volontaristes de la politique de santé menée par la Municipalité et la mise en œuvre par la Ville de Paris du programme Paris Santé visant à pérenniser, renforcer, développer, valoriser et accompagner la modernisation de l'ensemble des composantes de l'offre de soins de premier recours accessible à Paris, afin d'assurer une offre de soins satisfaisante également répartie dans l'ensemble des territoires ;

Considérant la nécessité de répondre au mieux aux besoins de santé des Parisiens habitant dans les quartiers où l'offre de soins paraît insuffisante en renforçant l'offre de soins de proximité, notamment par le soutien à des projets de création de structures de santé répondant aux critères définis dans le Programme Paris Santé (secteur 1, tiers-payant, etc.) ;

Considérant la pénurie grandissante de l'offre de soins en secteur 1 dans les quartiers nord de Paris, notamment dans les territoires situés autour de la Porte de Clichy ;

Considérant les besoins créés par l'arrivée prochaine d'une population importante sur la ZAC Clichy-Batignolles ;

Sur proposition de Mme Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN, Mme Isabelle GACHET et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris étudie la possibilité de réaliser une structure de santé en exercice regroupé sur la ZAC Clichy-Batignolles, structure qui contribuerait à améliorer l'offre de soins dans ce secteur et répondrait ainsi au mieux aux besoins des Parisiens.